



Editeur responsable : José JACOBS drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage.

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT.

Distribution : Eugène DEHOUX, Colette & Serge JORIS,

Elisabeth LACROIX, Georgette & Robert NOEL,

Marie Christine SCHÜMMER, Marie Thérèse & Roland THOMAS.

Les insertions pour le prochain numéro doivent parvenir avant le 20 du mois,

Paraît le premier samedi du mois sauf au mois d'août.



COMMUNIQUE DE L'ASBL ERNAGE ANIMATION

Coupure d'électricité... suite et fin ?

Nous vous livrons in extenso la réponse d'IDEG-INATEL concernant la lettre de l'ASBL sur la coupure d'électricité du 29 novembre 1993.

« Votre lettre du 29 novembre dernier a retenu toute notre attention.

Des travaux d'entretien de la ligne à haute tension qui alimente Ernage étaient effectivement programmés Depuis plusieurs jours.

En particulier, nous avons dû procéder à des travaux d'égavage, travaux qui doivent s'exécuter pendant cette période de l'année. Ceux-ci auront pour conséquence une qualité de service améliorée.

Nous regrettons vivement les ennuis que ces coupures vous ont créées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Signature de 2 Fondés de pouvoirs.»

Nous laissons cette réponse à l'appréciation personnelle de chaque personne concernée par l'événement.

RAPID ERNAGEOIS

Le 19 juin 1994, il y aura huit ans que disparaissait COLUCHE.

«En v'la une mort, qu'elle est conne» aurait-il pu dire.

Lui qui créa les «RESTOS DU COEUR», c'est plein d'espoir qu'en ce début de printemps 1986, il fredonnait la chanson qui lui a donné le sentiment d'être utile autrement qu'en faisant rire.

«Aujourd'hui, on n'a pas le droit

D'avoir faim ou d'avoir froid ...

Quand je pense à toi, je pense à moi ...

Je ne te promets pas le grand soir,

Seulement à manger et à boire.»

Ces quelques paroles, nous voudrions simplement qu'elles se perpétuent. Alors, à cet effet, le COMITE DU RAPID ERNAGEOIS a décidé d'organiser le JEUDI 10 FEVRIER 1994 à 19 h 30', lors d'un match de «FOOT» entre l'A.C.H.E. (PROMOTION-EGHEZEE) et le RAPID, une collecte de denrées alimentaires, de vêtements ou de dons financiers afin que l'on puisse aider les «RESTOS DU COEUR».

Bien que vous sachiez pertinemment que nous ne pouvons rivaliser avec des villes ou villages plus importants que le nôtre, nous sommes certains que chacun de nous fera l'effort de participer à cet élan de solidarité en faveur des plus démunis.

Votre droit d'entrée, si le foot vous intéresse, sera votre don.
Une permanence se tiendra le JEUDI 10 FEVRIER 1994 de 18 à 22 H et
le SAMEDI 12 FEVRIER 1994 de 13 à 20 H au terrain de foot du «RAPID
ERNAGEOIS».

Compte 310.0060088.34 - Mr. CRABECK B. - REF : RESTOS.

Nous espérons que cette première ne sera pas la dernière et qu'à l'avenir,
nous pourrions encore dire :

«Aujourd'hui, on n'a pas le droit
D'avoir faim ou d'avoir froid ...
Quand je pense à toi, je pense à moi ...
Je ne te promets pas le grand soir,
Seulement à manger et à boire».

CONTRAT REMPLI POUR ERNAGE !

Bravo, Monsieur COLUCCHI.

Baudouin CRABECK,
Président du RAPID ERNAGEOIS.



FAITS DIVERS

CELA C'EST ENCORE PASSE PRES DE CHEZ NOUS....

Le foot n'ayant pas encore repris officiellement ses droits du samedi, en ce début d'année 1994, les installations du RAPID ERNAGEOIS furent à nouveau le théâtre d'empoignades amicales entre amateurs de couyon. Elles furent mémorables, parce que désopilantes pour les uns, presque déshonorantes pour d'autres.

Par pudeur, pour ménager les susceptibilités ou encore pour éviter trop de moqueries et de railleries, les avis étaient partagés quant à la publication ou non, du résultat du nombre de parties jouées entre une équipe composée d'un immigré et de deux émigrés dont le professionnel déjà visé dans le précédent RNA JOIE et une équipe d'authentiques Ernageois, mais également du nombre de lignes restant de la dernière partie.

L'arbitrage du président du RAPID fut donc sollicité et il opta pour la première solution.

Nous publions donc, sans autre commentaire, les deux résultats :

1) Nombre de parties jouées : 7

Score final : 7 à 0

2) Nombre de lignes de la dernière partie :

au début : 7 à la fin : 8.

Le samedi suivant, une revanche fut réclamée avec insistance. Celle-ci ne se termina pas comme tant espérée et souhaitée par d'aucuns, mais

toutefois sur une défaite plus qu'honorable de 5 à 3. Sept jours plus tard, les vainqueurs et les vaincus furent toujours les mêmes sur un score de 3 à 1. Comme à l'accoutumée, c'est dans la bonne humeur que se prend le dernier verre de l'amitié et dans un climat d'hilarité et de plaisanterie.

Un couyonneux.

* * * * *

NDLR : Ne faudrait-il pas envisager un recyclage pour certains : «Bataille», «Valet de Pique», etc.... ?



Un mois.... un livre.

«La Plage d'Ostende» Jacqueline Harpman
Stock 1991 (Prix «Point de Mire»)

Encore un auteur belge, mais une femme cette fois.

Elle est psychiatre et vient de publier «Le bonheur dans le crime».

Plus de 350 pages que l'on aimerait lire d'une traite.

Certaines critiques parlent d'une «froide détermination de l'héroïne»

Je pense plutôt qu'Emilienne ressent, à 11 ans, son destin comme une chose inéluctable qu'elle devra assumer jusqu'au bout.

Le choix d'une vie parallèle, même si elle apporte des moments de bonheur intense, n'est pas chose aisée à porter.

Pour vivre son amour, Emilienne fait mal à beaucoup mais elle en paye également le prix, très cher...

Yvette DOUCHIE.

N.B. Ce livre est disponible à la bibliothèque.



INVITATION

Le Groupe «Vacances, Sports et Nature» a le plaisir de vous inviter au souper qu'il organise le samedi 5 mars 1994 à partir de 19 heures 30 à la salle «La Concorde» à Ernage.

Nous vous proposons une «formule à la carte» et un «repas enfant». Vous pouvez donc composer votre menu selon vos goûts et votre appétit.

Cette soirée est organisée au profit de notre camp sports et nature qui se déroulera du 1er au 11 juillet 1994 à Bullingen. Venez nombreux nous soutenir en passant un agréable moment.

Menu au choix

Potage :	Crème de poireaux	100 F.
Entrées :	Jambons variés au melon	350 F.
	Ragoût d'escargots à la Provençale	300 F.
Plats :	Rôti de porc aux pruneaux	300 F.

Steak nature salade	400 F.
Steak sauce à l'échalote	400 F.
Steak sauce pizzaïola	400 F.
Fromage	120 F.
Pâtisserie	60 F.
Menu enfant à 250 francs	
Rôti de porc salade	
Glace	

Les plats sont accompagnés de frites.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer pour le **28 février 1994** chez :

Marc et Marie-Christine LAMPROYE	Jean-Claude et Colette GIGNOT
Place Fernand Séverin 2	Rue Camille Cals 21
5030 GEMBOUX	5030 ERNAGE
Tél. 081/61.14.55	Tél. 081/61.27.31

NOM et Prénom

Nombre de participants

Crème de poireaux..... x 100 F =

Jambons variés au melon x 350 F =

Ragoût d'escargots à la Provençale x 300 F =

Rôti de porc aux pruneaux x 300 F =

Steak nature salade x 400 F =

Steak sauce à l'échalote x 400 F =

Steak sauce pizzaïola x 400 F =

Fromage x 120 F =

Pâtisserie x 60 F =

Menu enfant x 250 F =

Total =

Je règle la somme de francs par caisse - chèque - virement au compte 732-6231321-92 de Vacances, Sports et Nature lors de l'inscription.

Par hasard, personne n'aurait-il trouvé un collier de perles (gros-
seur petits pois) à Ernage ou Gembloux ? C'était avant les fêtes.

Grand merci.

Francine LUXEN 45 rue de Noirmont.



FETE DU CARNAVAL

Le PARADIS DES ENFANTS vous invite tous, petits et grands, le 13 février 1994, à son huitième carnaval.

Au programme : jeux, goûter, magicien, élection de Miss Ernage 1994 ainsi que de Prince et Princesse Carnaval.

Plus un concours du plus beau masque, réalisé par les enfants de 3 à 12 ans.

Vite à vos ciseaux, papiers et colle !

Nous vous attendons très nombreux.



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

Section n° 30 à ERNAGE

Permanence : Rue Omer Piérard 124

En février : les mardis 1 et 15 de 16 à 19 heures

En mars : les mardis 1 et 15 de 16 à 19 heures.

I. Augmentation sélective du ticket modérateur (sauf pour les V.I.P.O. préférentiels), qui est la différence entre 100 % de la base de remboursement des honoraires et l'intervention de l'A.M.I. à partir du 1er janvier 94.

Deux types de franchises ont été décidées par le Gouvernement Fédéral:

1. la franchise sociale pendant l'année calendrier et qui concerne les V.I.P.O (100 %), les chômeurs complets indemnisés de plus de 6 mois, les minimex (C.P.A.S.), les handicapés à plus de 66 %, les bénéficiaires de revenus garantis aux personnes âgées, ainsi que les personnes à charge des membres de ces catégories :

au-delà d'un total de 15.000 F. de tickets modérateurs au cours d'une année, le supplément sera remboursé par la mutualité.

2. la franchise fiscale :

elle sera réglée par le fisc, donc différée, et sera fonction des revenus imposables.

Tant pour la franchise sociale que fiscale, seront uniquement prises en considération, pour déterminer le total annuel des tickets modérateurs payés, les attestations sur lesquelles figureront le montant des honoraires que vous avez payés aux prestataires de soins.

A noter que les suppléments demandés, au-delà de la base de remboursement, n'entreront pas en ligne de compte pour le total annuel des tickets modérateurs.

Pour ces calculs qui incomberont à la mutualité, il est donc instamment

recommandé aux membres, dans leur propre intérêt, d'indiquer sur toute attestation de soins :

- le numéro de membre de la personne qui a effectivement reçu les soins, lorsque ce numéro est différent de celui du titulaire (dans le cas d'un enfant par exemple) ;
- le montant des honoraires effectivement payés lorsque ceux-ci ne figurent pas sur l'attestation (les indiquer dans le coin supérieur droit en les entourant).

* * * * *

II. Transport des malades en ambulance

Une convention a été signée entre la Croix Rouge de Belgique et la Mutualité Chrétienne de Namur pour le transport de ses malades en ambulance et ce, à des conditions particulières.

Le numéro d'appel unique est le **105**, quel que soit l'endroit de prise en charge du malade. En effet, l'appel sera répercuté vers la section locale de la Croix Rouge la plus proche et/ou la plus disponible pour le meilleur service.

Il est toujours, néanmoins, possible de faire appel à un autre service d'ambulance privé ou public. Dans ce cas, le remboursement sera fonction du kilométrage, sur présentation de la facture originale, de la preuve de paiement et d'un certificat médical justificatif.

* * * * *

Les membres trouveront toutes informations utiles et complémentaires sur ces deux points ainsi que sur :

1. la nouvelle réglementation du service «Aide médicale urgente, assistance et couverture des soins à l'étranger» dont la «World Assistance Card» est reprise au verso du badge d'identité mutuelliste (des dépliants sont disponibles) ;

2. les honoraires et remboursements des prestations de soins de santé en vigueur depuis le 1er janvier 1994 ;

et ce, en pages 2, 3 et 10 du bimensuel «EN MARCHÉ» n° 1070 du 6 janvier 1994.

Eugène DEHOUX.



Salle La Concorde à Ernage

A partir du jeudi 3 mars 1994, reprise du cours de JUDO ADULTES MIXTES de 19 h 45 à 21 heures. Renseignements chez Marc LAMPROYE (Tél. 081/61.14.55) ou à la Salle La Concorde, tous les lundis et jeudis de 18 h 15 à 19 h 45'.

GRAND TOURNOI ANNUEL DU CARNAVAL

* * *

Pour les sportifs et tous les autres
Les vendredi 18 et dimanche 20 février 1994
l'**ASBL ERNAGE ANIMATION** vous invite
à son 10ème grand tournoi de tennis de table du carnaval
à la salle La Concorde à Ernage

Catégories: Jeunes	de 6 à 10 ans	catégorie 1
Jeunes	de 11 à 14 ans	catégorie 2
Adultes	non classés	catégorie 3
Adultes	classés	catégorie 4
Juniors vétérans	+ de 30 ans	catégorie 5

Calendrier:

Vendredi 18 février: *Catégories 1, 2 et 3*
10h - 12h 1er tour catégories 1 et 2
14h - 16h 2ème tour et 1/4 finale catégories 1 et 2
à partir de 14h Eliminatoires catégories 3
Catégories 4 et 5
17h - ??? Eliminatoires catégories 4 et 5
Dimanche 20 février: *Pour toutes les catégories*
à partir de 14h 1/2 finales et finales

Match - Exhibition entre Philippe Henriet "BO" (Tilly) et Philippe Vostès "BO"

**De nombreux prix et récompenses seront remis
à l'occasion de ce Xème anniversaire.**

Les concurrents sont invités à s'inscrire dès à présent, et pour le 12 février au plus tard en remettant le talon ci-dessous, dûment complété, ou en téléphonant à : M. Dufrasne (081/610612) ou J. Kekenbosch (081/612673)

Droit de participation pour les concurrents des catégories 1 et 2 : 50 frs.
autre catégories : 100 frs.

INSCRIPTION AU TOURNOI DE TENNIS DE TABLE DES 18 et 20 février 1994

NOM: _____ Cat.: Jeunes catégorie 1
PRENOM: _____ Jeunes catégorie 2
Date de naissance: _____ Adultes non classés
N° de téléphone: _____ Adultes classée Classement: _____
Juniors vétérans

Pour les catégories 3, 4 et 5, il est **EXPRESSEMENT** demandé de spécifier l'heure à laquelle ils comptent se présenter au plus tard le vendredi 18 : l'organisation correcte des éliminatoires en dépend. Toute arrivée tardive entraînera l'élimination du concurrent.